



Femme enceinte sans papier

Par **zounie**, le **30/01/2018 à 21:38**

Bonjour,

J'ai une question concernant mon frère. Il s'est marié à une sénégalaise il y a un peu plus d'un an. Elle est arrivée en France en Mai 2017. Au début tout allait bien et là depuis son arrivée elle est de plus en plus bizarre. Elle est enceinte de 5 mois. Son comportement laisse penser qu'elle est ici seulement pour avoir les papiers, ça ne se passe pas du tout bien avec mon frère mais ne veut pas partir. Aujourd'hui elle est allée voir une assistante sociale derrière son dos. Mon frère ne compte pas poursuivre la procédure pour qu'elle ait ses papiers mais vu qu'elle est enceinte aura-t-elle des droits ici ? Merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **31/01/2018 à 17:31**

bonjour,

je ne partage pas la réponse précédente, si la communauté de vie existe, l'épouse de votre frère aura son titre de séjour comme conjoint de français, si elle peut fournir les documents demandés.

elle pourra également avoir un titre de séjour comme parent d'enfant français si elle remplit les conditions ci-dessous:

- être le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France,
- et contribuer à son entretien et son éducation depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

ce n'est pas un scoop que des personnes étrangères, en particulier en provenance de pays africains, sont prêtes à toutes les ruses pour obtenir un titre de séjour en France.

salutations